

L'éthique d'AFRANE

AFRANE (Amitié Franco-Afghane) et son action actuelle se situent dans la continuité de sa relation avec les Afghans depuis sa création en 1980 : soutien à leur lutte pour le respect de leurs droits, engagement de nombreux volontaires partis en Afghanistan, au péril de leur vie, pour apporter, par monts et par vaux, une aide désintéressée aux populations les plus démunies. Fondée dans le but statutaire d'apporter à la fois une aide humanitaire et une information sur l'Afghanistan, AFRANE s'est attachée dès l'origine à faire connaître la réalité afghane par la publication d'une revue, « *Les Nouvelles d'Afghanistan* ».

AFRANE respecte les règles attachées à la charte de déontologie des organisations humanitaires.

LES PRINCIPES LIES A L'ETHIQUE D'AFRANE

1 - Indépendance : Indépendante de tout courant politique et confessionnel, tant en France qu'en Afghanistan, AFRANE ne souhaite qu'aider les Afghans et choisit ses projets en toute indépendance des financeurs potentiels.

2 - Défense des droits humains : AFRANE y est attachée statutairement. Cet axe transparaît constamment à travers ses publications et les relations qu'elle entretient avec des associations défendant les droits humains. "L'éducation à la tolérance et au rejet de la violence" est inscrite dans son programme pédagogique. AFRANE refuse toute discrimination fondée sur l'ethnie, la langue, le sexe, le niveau social, la religion. Elle cherche à agir dans le sens de la paix et la justice sociale.

3 - Respect du peuple afghan et de sa culture : AFRANE s'applique à en faire connaître les valeurs : *hospitalité, respect dû à l'âge et au savoir...* **dans le respect de la dignité de chacun.** Elle ne cherche pas à imposer sa manière de voir. Dans cet esprit, elle développe par exemple une relation de partenariat avec les autorités légales et les responsables des écoles avec lesquelles elle coopère. AFRANE (Amitié Franco-afghane) cherche à promouvoir les échanges qui permettent aux Afghans et aux Français de s'enrichir de leurs différences.

4 – Désintéressement, engagement, efficacité, fidélité : AFRANE tout au long de ces années a gardé son esprit associatif. Ses dirigeants sont tous bénévoles. Dans la mesure de ses moyens, chacun contribue en temps et/ou en argent aux actions d'AFRANE. AFRANE choisit ses projets en fonction de ses moyens et du bénéfice qu'ils peuvent apporter à la population afghane.

Le désintéressement est un principe éthique de l'association. Il induit la sobriété des moyens, dans la mesure où cela ne nuit pas à l'efficacité des actions.

AFRANE s'engage à utiliser avec professionnalisme ses moyens pour soutenir des projets qui répondent aux besoins exprimés par les Afghans (actuellement principalement dans le domaine de l'éducation) en refusant toute logique d'assistanat.

Elle inscrit ses partenariats dans la durée afin de garantir la cohérence de son action et de manifester sa fidélité dans ses engagements.

5 - Transparence :

AFRANE respecte le principe de transparence, notamment :

- dans les pratiques de la vie associative exercées dans le respect des principes démocratiques.
- dans les comptes qui sont vérifiés et publiés
- par les rapports qui sont accessibles

Tous les principes énoncés ci-dessus sont respectés dans **la rédaction des *Nouvelles d'Afghanistan*** : indépendance de la ligne éditoriale, souci des Droits de l'Homme, respect de la culture afghane, économie des moyens mis en œuvre, souci d'objectivité dans l'information.

*Texte adopté par le Conseil d'Administration d'AFRANE le 5 septembre 2004
et validé par l'Assemblée Générale du 16 avril 2005.*